

Par courriel

Montréal, le 11 juillet 2023


**Objet : Demande d'accès concernant les adresses suivantes : 9305 à 9405, 9415 à 9495, route Transcanadienne, lots 1 163 946, 1 163 947, cadastre du Québec, arr. Saint-Laurent, Montréal (Québec) N/Réf : 200836935 V/Réf : Art 23-24**

---

Madame **Art 53-54**,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 26 mai 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous les documents visés par votre demande;

 [200836935, 9305 à 9405, 9415 à 9495, route Transcanadienne](#)

Pour des raisons de sécurité, un code de vérification pourrait être requis pour ouvrir cet hyperlien. Un courriel contenant ledit code de vérification suivra sous peu. Celui-ci peut prendre jusqu'à dix minutes à vous parvenir.

**Attention :** Il peut être dirigé vers vos « Courriels indésirables ».

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Direction régionale de Montréal**

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement et de la faune  
Direction régionale - Environnement de Montréal

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0329001

DATE DE RÉDACTION : 1997-08-11

**1. IDENTIFICATION**

DATE D'INSPECTION : 1997-08-07

INSPECTEUR : ALAIN MIRON

ACCOMPAGNÉ DE :

**LIEU INSPECTÉ**

EG & G SEALOL LTEE  
9379, Route Transcanadienne  
Ville St-Laurent, Québec  
H4S 1V3

**ADRESSE POSTALE (si différente)**

PLAIGNANT(E) : N/A ( X )    **Rencontré**                      **oui ( )**                      **non ( )**

**NOM / ADRESSE**

**TÉLÉPHONE**

**PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :**

**NOM / FONCTION**

**TÉLÉPHONE**

**Art 53-54**, gérant

**Art 53-54**

**PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :**

**PHOTO(S) ( )    Nombre : ( )    CROQUIS ( )    PLAN(S) ( )    CARTE(S) ( )**

**AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )**

1.

2.

**BUT(S) :**                      Vérifier la conformité de la gestion des déchets dangereux.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0329001

DATE DE RÉDACTION : 1997-08-11

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'entreprise est établie au 9379, Route Transcanadienne à Ville St-Laurent depuis 3-4 ans. Auparavant, elle était localisée au 3160, Avenue Miller à Dorval.

Elle oeuvre dans l'usinage et la vente de pièces mécaniques pour pompes. On retrouve donc des machines-outils pour l'usinage des pièces. Les déchets dangereux produits sont des huiles et du solvant. En entreposage, il n'y avait que 100 litres de solvant usé (dégraissant) dans un contenant de 200 litres. J'ai consulté une série de manifestes afin d'évaluer la quantité de déchets générée annuellement, en voici la liste:

- Qc 448840, 1997/02/18 <sup>Art 23-24</sup> ) litres d'huile
- Qc 420584, 1996/05/09 ) litres d'huile
- Qc 428836, 1996/07/15 litres de solvant
- Qc 418240, 1996/03/26 litres de solvant
- Qc 354347, 1996/01/30 litres de solvant
- Qc 385574, 1995/12/05 litres de solvant
- Qc 375710, 1995/10/06 litres de solvant
- Qc 370208, 1995/08/16 litres de solvant
- Qc 350229, 1995/08/24 ) litres d'huile
- Qc 371090, 1995/06/20 litres de solvant
- Qc 354383, 1995/04/24 litres de solvant

On produit donc <sup>Art 23-24</sup> litres d'huile usée et <sup>Art 23-24</sup> litres de solvant par année. Le producteur n'est donc pas soumis au Guide d'entreposage, de plus on semble éliminer les déchets dès qu'un baril est plein.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0329001

DATE DE RÉDACTION : 1997-08-11

**3. CONCLUSION**

L'entreprise dispose de ses déchets dangereux conformément. Il ne semble pas y avoir d'entreposage (élimination régulière).

**4. RECOMMANDATION(S)**

Il est recommandé de fermer le dossier.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : ALAIN MIRON



1997-08-11

- VÉRIFIÉ PAR : ANDRÉ DUFRESNE



1997/08/12

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**

---

---

---

---

---

---

---

---



**INTERVENTION TÉLÉPHONIQUE**

**1 Identification**

Date de l'événement : 2015-03-03	Heure de l'évènement : h	
Date du signalement : 2015-03-06	Heure du signalement : 11 h 13	
Date de l'intervention : 2015-03-06	Heure de début : 11 h 31	Heure de fin : 13 h 30
Intervenant d'urgence : André Ménard		Accompagné de :

N° intervention : 300946775	Type d'intervention : Intervention d'urgence-environnement (téléphonique)
N° gestion documentaire : 7110-06-14-66023-673	N° du rapport d'urgence : 401231375
N° demande : 200394985	Type de demande : Urgence
Catégorie : <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	
Objet de l'intervention : Saint -Laurent Dépôt sauvage d'huile usée sur un terrain industriel	

**Signalement**

Nom	Fonction	Organisme	N° de téléphone
Didier Rochette	répartiteur	COG	418 643-5678

**Lieu**

Nom du lieu : McKesson APS	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2153548	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu : Adresse du lieu : 9415, route Transcanadienne Montréal (Québec) H4S 1V3	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,491593961400:-73,749168703000	
Milieu impacté : <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Sol	Infrastructure : <input type="checkbox"/> Souterraine <input checked="" type="checkbox"/> Surface

**Intervenant du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
MCKESSON AUTOMATION CANADA CORPORATION		9415, route Transcanadienne Montréal (Québec) H4S 1V3	Y2112750

**Conditions météo**

SO

**Produits en cause**

Ajouter un produit

SO

Nom (Inscrire le CAS si nécessaire)	NIP	Classe	État	Quantité	Quantité déversée	Quantité récupérée	Unité
Huiles usées		3.3	liquide	approximative	100	100	litres
			liquide	approximative			
			liquide	approximative			

**Organismes impliqués (Personnes rencontrées)**

SO

**Photos numériques**

SO

**Autres pièces annexées au rapport**

SO

**Échantillons**

SO

**2 Journal des opérations (rapport détaillé)**



Date	Heure	Activités
1	2015-03-06 11h31	<b>De :</b> COG <b>À :</b> AM Le COG a été avisé par Art 53-54 [redacted] gestionnaire immobilier du 9415 route Transcanadienne à Saint -Laurent d'un déversement sauvage d'huiles usées d'environ 100 litres dans la cour arrière du bâtiment. Le tout aurait été récupéré par Art 23-24 [redacted] Art 23-24 Le déversement s'est fait sur de l'asphalte et dans un égout pluvial. L'égout aussi aurait été nettoyé.
2	2015-03-06 13h50	<b>De :</b> AM <b>À :</b> Art 53-54 [redacted] Je téléphone à Art 53-54 [redacted] pour lui demander de me faire parvenir, dès qu'il l'aura reçu,

la copie du rapport qui sera produit par Art 23-24 . Il va me le faire parvenir par courriel. L'égout a également été nettoyé selon Art 53-54 .

**3 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

SO

**4 Conclusion**

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**



SO

**5 Recommandations**

Art 37

**Autres éléments pertinents**

SO

Rapport de caractérisation à venir

Résultats d'analyse à venir

Récupération et décontamination

Plan de caractérisation à déposer

Utilisation fond d'urgence Coûts : \$

Autre :

**Rédigé par :**

**Signature :**

**Date de signature :**

**6 Vérification du rapport d'urgence**

**Approuvé par :** André Ménard

**Fonction :** Coordonnateur aux Urgences Environnementales

**Signature :**

**Date :** 2015-03-06

**Commentaires :**

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0346201 DATE DE RÉDACTION : 95/03/24  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95/03/24 HEURE : - Arrivée : \_\_\_\_\_  
A M J - Départ : \_\_\_\_\_

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : LUC BAISSON

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)  
PPG CANADA INC. 9445 RTE TRANS CANADIENNE  
VILLE ST LAURENT (QUE)  
H4S 1V3

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION TÉLÉPHONE  
Art 53-54 \_\_\_\_\_  
GERANT DE DISTRICT 336-7710

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES  
[ ] [ ] [ ] [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ECHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES  2. COPIE DU MANIFESTE DE TRANSPORT DE DÉCHETS DANGEREUX  
1. COPIE DU RAPPORT D'URGENCE ENV. QUÉBEC

. BUTS : SUIVI D'URGENCE POSSIBILITÉ DE FERMETURE USINE R.D.D.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610 06 01 034/6201 DATE DE RÉDACTION : 95 / 03 / 24  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

① SUIVI D'URGENCE : LE 20 MARS 1995 LE SERVICE D'URGENCE ENVIRONNEMENT A REÇU UN APPEL DE **Art 53-54**, GERANT CHÈZ PPG CANADA INC, CONCERNANT LA PRÉSENCE DE CONTENANTS DE PEINTURES SUR LE QUAI DE CHARGEMENT (VOIR LE RAPPORT DE URGENCE ENV EN ANNEXE I).

LES CONTENANTS SERONT ÉLIMINÉS ET TRANSPORTÉS PAR **Art 23-24** LUNDI LE 27-03-95. (VOIR COPIE DU MANIFESTE ANNEXE II)

POUR CE QUI EST DE LA FERMETURE DE L'USINE IL S'AGIT PLUTÔT D'UNE VENTE. EN EFFET L'ENTREPRISE QUI SE SPÉCIALISE DANS LA DISTRIBUTION DE PEINTURES, A VENDU SON RÉSEAU DE DISTRIBUTION À **Art 53-54** CAMCOAT INC.

LA NOUVELLE ENTREPRISE ENTEND POURSUIVRE LES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION.

MIS À PART LES BIDONS DE PEINTURE USAGÉS TROUVÉS SUR LE QUAI DE CHARGEMENT, IL N'Y AVAIT PAS DE DÉCHETS DANGEREUX.



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610 OG - 01 - 034/6201 DATE DE RÉDACTION : 95 / 03 / 24  
A M J

3. CONCLUSION

LES DECHETS OBSERVÉS A L'ANNEXE I SONT  
LES SEULS PRÉSENT SUR LES LIEUX OBSERVÉS.  
ILS SERONT ÉLIMINÉS LUNDI LE 27-03-95  
PAR **Art 23-24**

4. RECOMMANDATIONS

ATTENDRE LA CONFIRMATION DU TRANSPORT DES  
DECHETS DE PEINTURE ET FERMER LE DOSSIER.  
LE TRANSPORT AURA LIEU LUNDI LE 27-03-95

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : Luc Buisson (nom) Luc Buisson (signature) 95 / 03 / 24  
A M J

• VÉRIFIÉ PAR : SYLVIE GENDRON (nom) Sylvie Gendron (signature) 95 / 04 / 03  
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Manif. jointe re-joint => dossier clos.  
Très bon rapport

Annexe 1  
95-03-20  
A

T-06-95-03-20 841

09:10 m. **Art 53-54** de  
PPG Canada div. Pittsburgh peinture  
9445 Transcanadienne  
St-Laurier Tel. 336-7710

Il m'informe que son client est venu  
leur porter des contenants de peinture  
sur sont glaci de chargement sans  
son accord, durant la fin de semaine.

C'est une vente qui date de 1993, sans  
vente final sans retour à

## Art 23-24

Les contenants retrouvés sur la propriété  
sont 40 x 5 gal et 15 à 20 x 4 gal  
en carton.

09:45 j'ai informé **Art 53-54** qu'il doit entreposer  
les contenants sécuritairement et prendre  
des recours civils contre son client.

**Art 53-54** m'informe que la compagnie  
doit fermer les portes d'ici deux semaines  
et qu'il ne veut pas prendre les  
recours et il ne s'occupera pas des  
contenants.

Il vas vérifier avec ~~la~~ un avocat de  
la maison mère de ce qu'il doit  
faire.

Le propriétaire de l'immeuble commercial est  
révisé.

10:15

m. de la



No référence : \_\_\_\_\_

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T-06-95-03-20-841 ( )

Date de l'événement : 95-03-20 Heure : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min Nombre de photos : \_\_\_\_\_

Organisme impliqué : Art 53-54

Adresse : \_\_\_\_\_ MIL Tél : \_\_\_\_\_

Endroit de l'événement : PPG Canada div. Pittsburg peinture  
9445 Transcanadienne St-Laurent

Ville : St-Laurent No de ville : 66075

Principal produit : État du produit L/S/G (L) Quantité : Précise ( ) Approximative ()  
en cause : Peinture

Non classé	Classe	UN : <u>1263</u>	Imp. : <u>1260</u>	Dév. : <u>0</u>
	<u>3.2</u>	NA :	Réc. : <u>0</u>	Sans dév. : ( <input checked="" type="checkbox"/> )

CONTAMINATION		
EAU	AIR	SOL

Sommaire : Aucune  
(contamination)

**TYPE D'ÉVÉNEMENT**

Routier ( ) Ferroviaire ( ) Maritime ( ) Aérien ( ) Réservoir ( ) Déversement illégal () Autre ()

Sommaire (causes de l'événement) : Le client a retourné des contenants de peinture au fournisseur sans que celui-ci soit en accord.

Signalé par : Art 53-54 Appel reçu à : 09 h 10 min

Fin de la conversation : 09 h 15 min

Organisme : PPG Canada div. PITTSBURG Tél : (514) 336-7710 Date : 95-03-20

**PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX**

Sortie : Oui ou Non (N) Émission d'un certificat d'urgence ( )

Représentant d'Urgence-Environnement : \_\_\_\_\_ Rendu sur les lieux à : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min

Représentant de l'organisme impliqué : \_\_\_\_\_ Quitte les lieux à : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min

Responsables municipaux : \_\_\_\_\_

Autres : \_\_\_\_\_

Transféré à : IND No cir. : \_\_\_\_\_ No de man. : \_\_\_\_\_ Période de traitement

Zone (M.T.M.) : \_\_\_\_\_ X : \_\_\_\_\_ Y : \_\_\_\_\_ Int. () Ext. ( ) Comb. ( )

Sommaire (interventions) : J'ai informé Art 53-54 qu'il doit prendre des recours civils contre son client, si celui-ci ne respecte pas leurs ententes. Voir Annexe 1  
Coûts estimés : \_\_\_\_\_

Sylvain Fugère

Date : 95-03-20

Annexe 1  
95-03-20  
A

T-06-95-03-20 841

09:10 Art 53-54 de  
PPG Canada div. Pittsburgh peinture  
9445 Transcanadienne  
St-Laurant Tel. 336-7710

Il m'informe que son client est venu  
lui porter des contenants de peinture  
sur sont glaci de chargement sans  
son accord, durant la fin de semaine.

C'est une vente qui date de 1993, sans  
vente final sans retour à

## Art 23-24

Les contenants retrouvés sur la propriété  
sont 40 x 5 gal et 15 à 20 x 4 gal  
en carton.

09:45 j'ai informé Art 53-54 qu'il doit entreposer  
les contenants sécuritairement et prendre  
des recours civils contre son client.

Art 53-54 m'informe que la compagnie  
doit fermer les portes d'ici deux semaines  
et qu'il ne veut pas prendre les  
recours et il ne s'occupera pas des  
contenants.

Il vas vérifier avec ~~la~~ un ~~ma~~ avocat de  
la maison mère de ce qu'il doit  
faire.

Le propriétaire de l'immeuble commercial est  
Belcourt.

10:15

Fa de gal.



SECTION A

**RAPPORT D'INSPECTION  
MATIÈRES DANGEREUSES**

- programmée
- de contrôle
- plainte

N/Référence : 7610-06-01-0 379601

No CIDREQ : 1143208479

Date de l'inspection : 1999-04-23 Heure : 10h20 à 10h35

Nom de l'inspecteur : OLIVIER ROOSENS

**IDENTIFICATION**

- **Lieu inspecté :** (nom, adresse, lot, cadastre) Raison sociale et adresse postale :  
(si différente)

HITACHI (HSC) CANADA INC.

9425, TRANS - CANADA

VILLE SAINT-LAURENT

(QUÉBEC) H4S 1V3

- **Type d'activité :** AUCUNE M.D.R. PRODUITE Section

Centre d'entreposage	( )	B
Centre de traitement	( )	B
Utilisateur à des fins énergétiques	( )	B
Lieu d'élimination	( )	B
Réutilisateur	( )	C
Producteur	( )	D

- **Type d'entreposage** Nb Section

**a) Intérieur :**

- en contenants ( ) E
- en vrac sur une aire aménagée ou dans un conteneur ( ) F
- en réservoir de surface ( ) G
- en citerne ( ) H

**b) Extérieur :**

- |                                |     |                |
|--------------------------------|-----|----------------|
|                                | Nb  | <u>Section</u> |
| - en contenants                | ( ) | I              |
| - en vrac dans un conteneur    | ( ) | J              |
| - en réservoir de surface      | ( ) | G              |
| - en citerne                   | ( ) | H              |
| - en réservoir souterrain      | ( ) | K              |
| - en tas sur une aire réservée | ( ) | L              |

	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
<b>PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :</b>	<b>Art 53-54</b> , <u>gérant d'entrepôt.</u>	<b>Art 53-54</b>
		( ) -

**PLAIGNANT/PLAIGNANTE :** Rencontré(e): OUI ( ) NON ( ) N/A (✓)

**NOM/ADRESSE :** \_\_\_\_\_ **Téléphone :**  
( ) - \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**PIÈCES  
ANNEXÉES :**

Photo(s)  
Nb ( )

Croquis  
Nb ( )

Carte(s)  
( )

Plan(s)  
( )

n° \_\_\_\_\_

n° \_\_\_\_\_

Échantillon(s) Nb  
( )  
Eau

( )  
Air

( )  
Sol

( )  
M.D.

Lieu de prélèvement  
et nature :

---



---

Autre(s) ( )  
Précisez :

1° \_\_\_\_\_

2° \_\_\_\_\_

3° \_\_\_\_\_

4° \_\_\_\_\_

**BUT : Vérifier les activités de l'entreprise en regard au Règlement sur les matières dangereuses.**

- Je rencontre Art 53-54, gérant de l'entrepôt.
- Il me montre l'entrepôt. Ce sont des rangées d'étagères avec des boîtes de pièces et de manuels.
- Il me dit qu'Hitachi, la cie, est un dépositaire (entrepôt) de pièces électroniques. Ils fournissent les pièces détachées pour les magasins, les points de vente.
- Les réparations se font dans les points de vente. Eux, ne font aucune réparation.
- Avant, la cie faisait aussi de la production lorsqu'elle était située au 3800, Trans-Canada. Maintenant, la production est faite aux U.S.A. ou au Mexique.
- Les pièces défectueuses (circuits imprimés avec transistors, résistances, soudures à l'étain, etc.) sont jetées à la poubelle.

99-04-27 à ± 10h40:

- Je rappelle Art 53-54 pour lui donner le nom d'une cie qui rachète et recycle les circuits imprimés:

R.N.P. Recyclage de métaux plus inc.

71, BOISJOLY, ST-ANTOINE DE LAVALTRIE

(450) 586-5185.

- Il me dit qu'il avait déjà été approché par une cie mais qu'il n'a pas eu gros volume. Il me dit que les pièces défectueuses en provenance des U.S.A., y sont retournées. Il ne jette que quelques pièces, c'est rare. Il va quand même communiquer avec la cie, me dit-il.

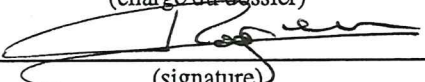
**RECOMMANDATION :**

- Fermer le dossier
- Le retirer de la programmation car aucune production de M.D.R.

**VÉRIFICATION**

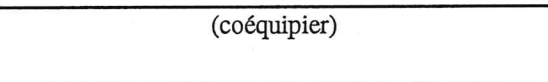
- INSPECTÉ PAR :

**OLIVIER ROOSENS**  
 (chargé du dossier)

  
 (signature)

1999-04-27  
 (date)

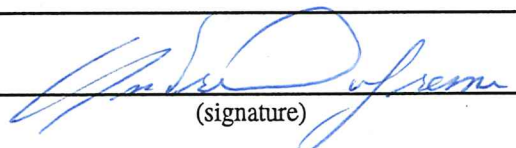
(coéquipier)

  
 (signature)

1999- -  
 (date)

- VÉRIFIÉ PAR :

**ANDRÉ DUFRESNE**

  
 (signature)

Chef division contrôle  
 (fonction)  
 1999-04-28  
 (date)

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR**

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_



Le 15 janvier 1998

HITACHI HSC CANADA INC  
3 300, ROUTE TRANS-CANADA  
POINTE-CLAIRE, (QUÉBEC)  
H9R 1B1

N/Réf. : 7610-06-01-03 79601

Objet : Règlement sur les matières dangereuses

---

Mesdames,  
Messieurs,

Le 8 octobre dernier, le Conseil des ministres adoptait le « Règlement sur les matières dangereuses et modifiant diverses dispositions réglementaires ». Lors de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997, ce Règlement a remplacé le Règlement sur les déchets dangereux et a permis en outre l'entrée en vigueur de la section VII.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement portant sur les matières dangereuses, adoptée le 18 décembre 1991 (Loi 405 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement).

Le « Règlement sur les matières dangereuses et modifiant certaines dispositions réglementaires » a été publié dans la Gazette officielle le 29 octobre 1997. On peut aussi en obtenir une copie par Internet sur le site de la Gazette à l'adresse suivante : <http://www.gazette.gouv.qc.ca>.

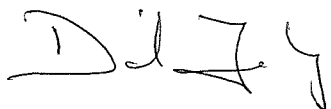
...2

Le ministère de l'Environnement et de la Faune, désirant renseigner adéquatement les clientèles intéressées, a produit un résumé des principales dispositions du Règlement que vous trouverez inclus dans le présent envoi. Par ailleurs, quelques-unes des échéances importantes relatives à l'application des dispositions entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997 sont présentées dans ce résumé.

Si vous désirez des renseignements additionnels, vous pouvez communiquer avec Luc Brisson, (514) 873-3636, poste 230.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

Le directeur régional par intérim,



Daniel Leblanc, ing.

DL/AD/nl

p.j. (1)